

Médailles d'or des licences sportives en Île-de-France : équitation pour les filles, football pour les garçons

Insee Analyses Île-de-France • n° 185 • Avril 2024



En 2022, l'Île-de-France est la première région sportive avec 1 708 000 licences délivrées par les fédérations sportives. Mais au regard de sa population, la région se classe parmi les dernières avec 139 licences pour 1 000 habitants. Les Yvelines et les Hauts-de-Seine figurent en tête des départements franciliens les plus sportifs, tandis que la Seine-Saint-Denis occupe la dernière place. En cinq ans, le nombre de licences y a toutefois progressé, comme dans les Hauts-de-Seine, tandis qu'il a reculé dans les autres départements de la région.

Le football et le tennis sont les sports les plus pratiqués en Île-de-France. Le golf occupe la troisième place du podium. Les femmes, qui ne détiennent qu'un tiers des licences, privilégient l'équitation, puis le tennis et la natation. La moitié des licences délivrées en Île-de-France sont détenues par des jeunes de moins de 20 ans. Les sports privilégiés évoluent au cours de la vie, le golf et la randonnée s'imposant à partir de 65 ans.

Cent ans après avoir organisé les Jeux de 1924, la France accueille du 26 juillet au 8 septembre 2024 les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été (JOP). De nombreuses épreuves se dérouleront en Île-de-France, qui regroupe 23 sites olympiques, dont 13 à Paris. L'un des effets positifs attendus de cet événement très médiatique est une augmentation de la pratique sportive des Franciliens. Celle-ci est d'ores et déjà relativement développée : quatre Franciliens sur cinq pratiquent une activité physique ou sportive de manière régulière ou occasionnelle ► **encadré 1**.

L'Île-de-France est la première région en nombre de licences sportives

De nombreuses activités physiques ou sportives peuvent s'exercer en dehors de toute structure. Cependant, la plupart des sports s'organisent autour de fédérations qui délivrent des **licences sportives**. En 2022, les habitants d'Île-de-France détiennent 1 708 000 licences sportives,

dont 86 % sont attribuées par des **fédérations olympiques**. Avec une licence française sur six détenue par un Francilien, la région se place sur la première marche du podium français, devant Auvergne-Rhône-Alpes (1 374 300 licences).

Toutefois, au regard du poids démographique de la région, ce constat doit être nuancé. Ainsi, le nombre de

licences rapporté à sa population est très inférieur à la moyenne nationale : 139 pour 1 000 habitants, contre 157 au niveau national. L'Île-de-France se situe à cet égard en queue de peloton des régions, derrière les Hauts-de-France (142) et la Corse (146) et devant les DROM (100).

Au sein de la région, les disparités départementales sont importantes. Le

► Encadré 1 - L'activité sportive non licenciée en Île-de-France

Il n'est pas obligatoire d'être licencié pour pratiquer une activité sportive. L'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (ENPPS) permet de mesurer l'ensemble des activités y compris hors licence ► **pour comprendre**. En 2020, en Île-de-France, 65,6 % des personnes de 15 ans ou plus pratiquent régulièrement une activité physique ou sportive, c'est-à-dire en moyenne au moins une séance par semaine. En ajoutant ceux qui déclarent pratiquer une activité de manière occasionnelle, moins d'une fois par semaine, cette part s'élève à 79,5 %. Les activités de la « forme, gymnastique et danse (hors relaxation) », et la « marche, course et athlétisme (hors balade) » sont les activités sportives les plus pratiquées en Île-de-France.

À l'échelle nationale, et toutes choses égales par ailleurs, plus les personnes sont jeunes ou diplômées et plus la probabilité d'avoir une pratique sportive régulière est élevée. À l'inverse, habiter dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou être une femme diminue la probabilité de pratiquer une activité sportive régulière.

département des Yvelines détient le taux de licences le plus élevé avec 192 licences pour 1 000 habitants ► **figure 1**. Ensuite, viennent les Hauts-de-Seine et l'Essonne avec respectivement 165 et 161 licences pour 1 000 habitants. En revanche, le taux de licences est inférieur à la moyenne nationale dans les cinq autres départements franciliens. La pratique sportive est particulièrement faible à Paris avec 102 licences pour 1 000 habitants, et plus encore en Seine-Saint-Denis, avec seulement 90 licences pour 1 000 habitants. Il s'agit du département de France métropolitaine où le sport licencié est le moins pratiqué ► **encadré 2**.

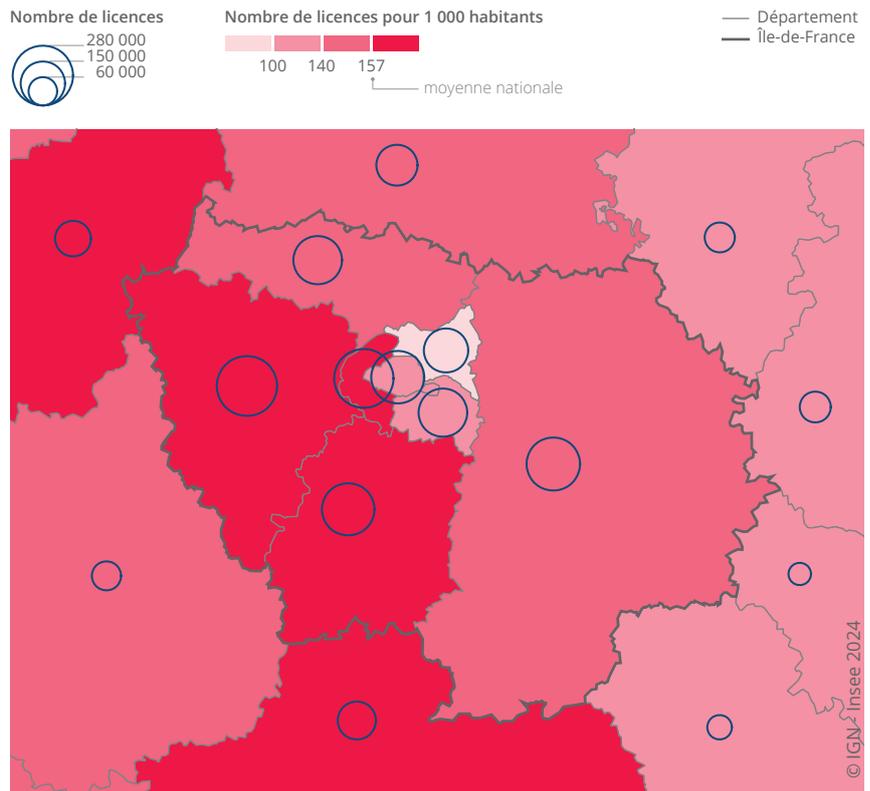
Le golf décroche la troisième place du podium francilien

En Île-de-France, deux tiers des licences sont délivrées par seulement dix fédérations sportives sur les 89 recensées. À l'exception du karaté, ce sont toutes des disciplines olympiques ► **figure 2**.

Comme au niveau national, le football puis le tennis sont respectivement les premier et deuxième sports les plus prisés dans la région. L'Île-de-France se démarque du reste de la France pour les rangs suivants. En Île-de-France, la troisième position est occupée par le golf, avec près de 100 000 Franciliens licenciés, soit près d'un quart des licenciés nationaux. L'équitation vient ensuite en quatrième position alors que, au niveau national, l'équitation et le golf occupent respectivement les troisième et septième positions. Enfin, dans la région comme en France, le judo occupe la cinquième place.

À l'échelon départemental, le football et le tennis occupent également les deux

► 1. Nombre de licences et nombre de licences pour 1 000 habitants en Île-de-France selon le département en 2022



Lecture : en 2022, les Hauts-de-Seine comptent 269 700 licences annuelles sportives, soit 165 licences pour 1 000 habitants.

Champ : fédérations sportives unisports olympiques et non olympiques (hors Fédération française des échecs), agréées par le ministère chargé des Sports pour la saison 2021/2022 ou 2022.

Sources : Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des Sports ; Insee, estimations de population.

premières marches du podium dans tous les départements, hormis à Paris où le golf s'intercale à la deuxième place après le tennis et devant le football ► **figure 3**. La natation s'empare de la troisième place en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne

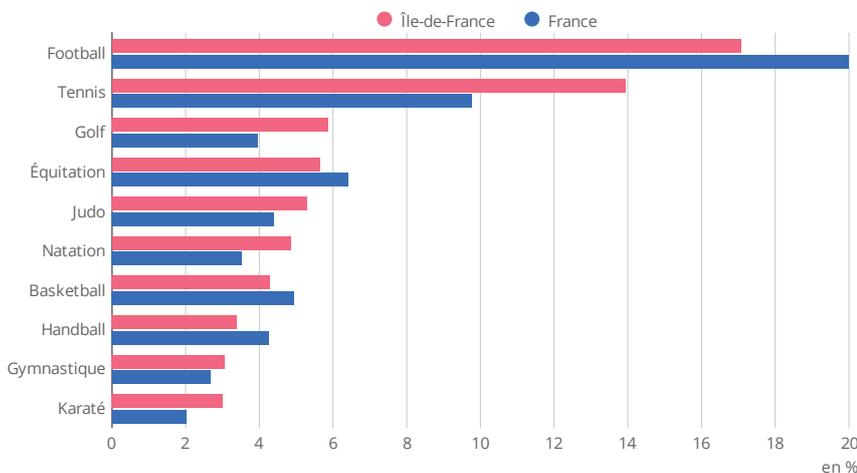
et dans le Val-d'Oise. Dans les autres départements de la grande couronne (Seine-et-Marne, Yvelines et Essonne), cette place est prise par l'équitation, et dans les Hauts-de-Seine par le golf.

Les Hauts-de-Seine et Paris font partie des rares départements où le football n'est pas le sport le plus pratiqué, aux côtés des Pyrénées-Orientales, où le tennis apparaît également en première place, et des départements montagneux de la Savoie et des Hautes-Alpes, où le ski compte le plus de licenciés.

La natation et l'escalade prennent le contre-pied du recul du nombre de licences

Entre 2017 et 2022, tous sports confondus, le nombre de licences a diminué de 1,6 % en Île-de-France. Ce recul s'observe aussi à l'échelle de la France entière (-1,8 %) et concerne la moitié des régions. Cette évolution peut être partiellement reliée à la crise du Covid-19, intervenue à partir de 2020, et qui a été accompagnée de multiples périodes de confinement. À l'exception de la Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine où il progresse

► 2. Part des dix sports comptant le plus de licenciés en 2022 en Île-de-France et en France



Lecture : en 2022, le football représente 17,1 % des licences en Île-de-France.

Champ : fédérations sportives unisports olympiques et non olympiques (hors Fédération française des échecs), agréées par le ministère chargé des Sports pour la saison 2021/2022 ou 2022.

Source : Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des Sports.

respectivement de 3,3 % et 2,6 % après un creux dans les années de pandémie, le nombre de licences baisse dans tous les départements franciliens, et de façon plus marquée dans l'Essonne (-5,6 %) et le Val-de-Marne (-4,6 %).

Parmi les sports ayant au moins 10 000 pratiquants licenciés en Île-de-France, la natation s'avère être l'activité où le nombre de licenciés a le plus fortement augmenté en Île-de-France entre 2017 et 2022 (+40 %), devant l'escalade (+21 %) et le rugby (+15 %) ► **figure 4**. À l'inverse, le handball, la boxe française et le judo sont les sports qui ont perdu le plus de licenciés (de -24 % à -18 %).

Ces évolutions se retrouvent à l'échelle des départements, notamment en Seine-Saint-Denis où la natation a connu un grand engouement au cours des dernières années avec une hausse des licences de 82 % en cinq ans.

Plus d'une licence sur deux est détenue par un jeune

Les licences sportives sont majoritairement détenues par des jeunes, les moins de 20 ans possèdent 55 % des licences. Les fédérations sportives délivrent 460 licences pour 1 000 enfants de 5 à 14 ans et 210 licences pour 1 000 adolescents de 15 à 19 ans. Ces taux sont inférieurs aux taux nationaux (respectivement 500 et 250 pour 1 000), avec une accentuation de l'écart à l'adolescence. Pour les 20 ans ou plus, le taux de licences en Île-de-France se réduit à 83 licences pour 1 000 habitants, contre 100 au niveau national.

Indépendamment de ce taux global de licences, les sports pratiqués sous

► 3. Podium des sports et leur part dans l'ensemble des licences par département francilien et en France en 2022

Territoire	Premier sport le plus pratiqué	Part du premier sport dans les licences (en %)	Deuxième sport le plus pratiqué	Part du deuxième sport dans les licences (en %)	Troisième sport le plus pratiqué	Part du troisième sport dans les licences (en %)
Paris	Tennis	19,5	Golf	11,1	Football	10,8
Hauts-de-Seine	Tennis	18,2	Football	12,0	Golf	8,5
Seine-Saint-Denis	Football	26,9	Tennis	9,5	Natation	6,9
Val-de-Marne	Football	17,7	Tennis	12,2	Natation	5,3
Seine-et-Marne	Football	19,6	Tennis	10,6	Équitation	7,3
Yvelines	Football	15,4	Tennis	15,2	Équitation	7,5
Essonne	Football	17,9	Tennis	11,7	Équitation	5,7
Val-d'Oise	Football	22,0	Tennis	11,1	Natation	5,8
Île-de-France	Football	17,1	Tennis	13,9	Golf	5,9
France	Football	20,0	Tennis	9,8	Équitation	6,4

Lecture : en 2022, dans le Val-d'Oise, le football est le premier sport le plus pratiqué et représente 22 % des licences.
Champ : fédérations sportives unisports olympiques et non olympiques (hors Fédération française des échecs), agréées par le ministère chargé des Sports pour la saison 2021/2022 ou 2022.
Source : Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des Sports.

► Encadré 2 - Les JOP développeront-ils la pratique du sport en Seine-Saint-Denis ?

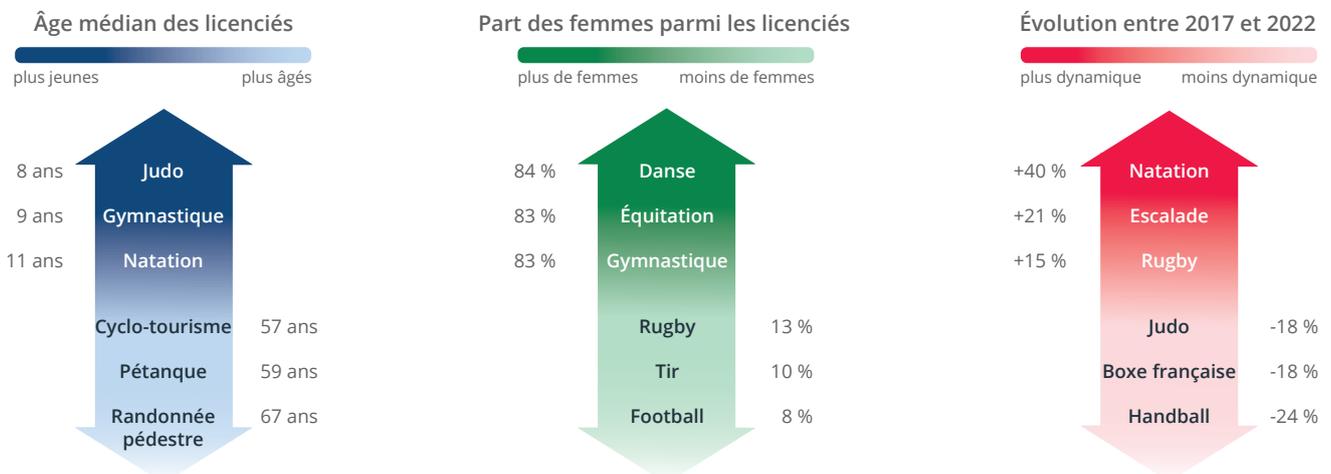
Avec 90 licenciés pour 1 000 habitants, la Seine-Saint-Denis est le département comptant le moins de licences par habitant de France métropolitaine. À l'échelle de la France entière, seuls la Guyane (72 ‰) et Mayotte (86 ‰) affichent des taux de licences encore plus faibles. Quel que soit l'âge, le nombre de licences pour 1 000 habitants détenues par les Séquano-Dionysiens est inférieur à celui de la France. Les jeunes de moins de 25 ans sont particulièrement concernés par ce constat, la part de licenciés étant beaucoup plus faible qu'en France (173 licences pour 1 000 jeunes contre 300).

Pourtant, la pratique du sport, en particulier sous licence, est de manière générale bien plus importante chez les jeunes. Or, la Seine-Saint-Denis est le département le plus jeune de France métropolitaine, 35 % de sa population étant âgée de moins de 25 ans. Par cet effet de structure, on pourrait s'attendre à ce que ce département figure parmi les plus sportifs de France.

Ce paradoxe pourrait tirer son origine d'une autre spécificité socio-démographique de ce département, qui apparaît en dernière position en France métropolitaine s'agissant des revenus par habitant. En particulier, la proportion de la population résidant dans un QPV est trois fois plus forte en Seine-Saint-Denis qu'en Île-de-France (38 % contre 13 %). Or, les résidents des QPV détiennent deux fois moins de licences qu'ailleurs. Une autre explication de ce paradoxe pourrait être un moindre nombre d'équipements sportifs dans ce département, se traduisant par un plus faible nombre de clubs, ce qui limite d'autant l'offre sportive proposée aux habitants.

Toutefois, la Seine-Saint-Denis a connu une hausse des licences depuis 2017 et ce département concentre la majorité des investissements des JOP 2024. La dynamique des Jeux, renforcée par une série de mesures ciblant prioritairement la jeunesse (30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école, extension du PassSport, augmentation des places en sport-études) devrait contribuer au phénomène de rattrapage en cours.

► 4. Classement des fédérations selon l'âge médian, la part des femmes et le taux d'évolution en Île-de-France en 2022



Lecture : entre 2017 et 2022, le nombre de licences délivrées en natation a augmenté de 40 %.
Champ : fédérations sportives unisports olympiques et non olympiques (hors Fédération française des échecs et Fédération française de volley) de plus de 10 000 licenciés en Île-de-France, agréées par le ministère chargé des Sports pour la saison 2021/2022 ou 2022.
Source : Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des Sports.

licence varient en fonction de l'âge. Entre 5 et 34 ans, la préférence des Franciliens va au football, suivi par le tennis. Le troisième sport est le judo pour les enfants, le basketball pour les adolescents et l'équitation pour les jeunes adultes. De 35 à 49 ans, les Franciliens s'orientent davantage vers le tennis, qui détrône le football, mais aussi le golf, celui-ci devenant le troisième sport le plus pratiqué par cette tranche d'âge. Le golf est même le sport délivrant le plus de licences aux Franciliens de 50 à 64 ans, et l'est également au-delà de 64 ans. Pour ces derniers, la randonnée vient prendre la deuxième marche du podium des sports les plus pratiqués.

Les femmes et les filles sont moins souvent licenciées

Alors qu'elles représentent plus de la moitié de la population francilienne, les femmes détiennent seulement un tiers des licences sportives. Cette part est similaire à la moyenne nationale et varie très peu d'un département à l'autre au sein de la région, de 31 % en Seine-Saint-Denis à 34 % dans les Hauts-de-Seine et en Seine-et-Marne.

Les trois sports privilégiés par les femmes sont l'équitation puis le tennis et la natation. En France métropolitaine, la gymnastique occupe la troisième place. Parmi les 89 fédérations sportives recensées, seulement 9 dénombrent une majorité de licenciées féminines. C'est le cas en particulier de la gymnastique, de l'équitation, de la danse ou encore des sports de glace.

La gymnastique est privilégiée par les filles jusqu'à l'âge de 9 ans en Île-de-France : plus d'une fille licenciée sur six détient une licence dans ce sport. Entre 10 et 34 ans, l'équitation dénombre le plus de licenciées, suivie par le tennis. Enfin, la randonnée pédestre est très appréciée parmi les Franciliennes licenciées de plus de 64 ans, un tiers d'entre elles possèdent une licence dans ce sport.

Ces constats sur les pratiques sportives selon l'âge des Franciliennes se retrouvent globalement dans l'ensemble des départements de la région. Toutefois, dans les Hauts-de-Seine, les Yvelines et à Paris, le sport comptant le plus de licenciées de 65 ans ou plus est le golf. Pour les jeunes Parisiennes de moins de 10 ans, la pratique du tennis dépasse celle de la gymnastique.

Le football, sport favori des garçons

Chez les hommes, qui détiennent deux tiers des licences, les palmarès de leurs sports favoris par âge correspondent quasiment à ceux de l'ensemble de la population. En particulier, le football est plébiscité dès le jeune âge, avec près d'un garçon sur cinq entre 5 et 14 ans détenant une licence de football. En revanche, pour les plus de 64 ans, le tennis occupe la

deuxième place pour les hommes devant la randonnée pédestre, les positions respectives de ces deux sports sont donc inversées par rapport à l'ensemble de la population de cette tranche d'âge. ●

Marie Acs, Samir Baha (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr



Les éléments préparatoires à cette publication ont été réalisés dans le cadre d'une collaboration entre l'Insee et l'Injep. L'Injep, à travers sa mission des enquêtes, des données et études statistiques (Medes), constitue le service statistique ministériel (SSM) responsable des champs de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et du sport.

► Pour comprendre

L'Injep réalise chaque année un recensement des licences et des clubs sportifs auprès des fédérations agréées par le ministère en charge des Sports. Celles-ci fournissent des fichiers anonymisés sur les licences et autres titres de participation qu'elles délivrent et sur les clubs et établissements professionnels qui lui sont affiliés. Ces fichiers sont retraités par l'Injep pour la production de tableaux statistiques. Les fichiers « licences » fournissent des données détaillées sur les licences (sexe, âge et localisation notamment) et couvrent l'ensemble des individus, quel que soit leur âge. L'étude porte sur 89 fédérations, hors fédérations affinitaires, scolaires, para-sportives et Fédération française des échecs.

Une erreur a été détectée sur les données de 2019 à 2022 de la Fédération française de volley et est en cours de correction par l'Injep. Les données corrigées n'ont pas pu être intégrées à cette publication de sorte que les résultats pour la fédération de volley ne sont pas commentés. L'erreur sur le nombre total de licences délivrées dans la région est néanmoins estimée à moins de 1 %.

L'**enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives** (ENPPS) est une enquête statistique publique menée tous les dix ans depuis 2000 par l'Injep et la Direction des sports auprès des personnes résidant en France âgées de 15 ans ou plus.

► Définitions

Selon l'article L. 131-6 du code du sport, une **licence sportive** délivrée par une fédération sportive (ou en son nom) ouvre droit à participer aux activités que la fédération et ses structures affiliées organisent et, selon les modalités fixées par ses statuts, à son fonctionnement. La licence couvre le licencié par une assurance obligatoire de la fédération pour les dommages qu'il cause ou qu'un autre participant lui cause lors de ces activités.

Une **fédération** est qualifiée d'**olympique** si elle organise la pratique d'au moins une discipline olympique indépendamment de l'importance de celle(s)-ci. Le statut de fédération olympique se réfère à celui en date du recensement 2022 qui correspond au statut olympique à la veille des JOP de Paris 2024, c'est le cas pour 35 fédérations (32 fédérations olympiques d'été et 3 fédérations olympiques d'hiver).

► Pour en savoir plus

- **Anne C., Brunet L., Casteran-Sacreste B., Jollivet J., Levasseur S., Mauroux A.**, « Panorama des licences sportives dans les fédérations olympiques de Paris 2024 », Insee Première n° 1992, avril 2024.
- **Injep**, « Les chiffres clés du sport en 2023 », octobre 2023.
- **Anne C.**, « Les licences annuelles des fédérations sportives en 2022 », Injep Fiches repères n° 2023/05, septembre 2023.
- **Acs M., Baha S.**, « 34 000 licenciés de rugby en Île-de-France », Insee Flash Île-de-France n° 89, septembre 2023.
- **Abdoudi M.-C., Omont L., Peuvergne C., Thevenot L.**, « Plus de 84 000 emplois dans la filière du sport en Île-de-France », Insee Analyses Île-de-France n° 127, février 2021.

Insee Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-
Yvelines Cedex

Directrice de la
publication :
Isabelle Kabla-Langlois

Rédactrices en chef :
Marie-Odile Liagre
et Brigitte Rigot

Maquette :
Frédéric Luczak
et Nicolas Renaud

@Inseeidf
www.insee.fr

ISSN 2416-8149
© Insee 2024

Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

